

AM/MK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

-----

SECRET N°64 - 32 /GPRD-MJL.-

\*\*\*\*\*

GOVERNEMENT PROVISOIRE

-----

MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DE LA LEGISLATION

-----

LE CHEF DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.-

Vu l'Ordonnance n°1/GPRD du 28 Octobre 1963, portant dissolution d'institutions et formation du Gouvernement Provisoire et l'Ordonnance n°17/GPRD du 4 Décembre 1963 qui l'a modifiée ;

Vu l'Ordonnance n°15/GPRD du 23 Novembre 1963, portant création de juridictions spéciales d'instruction ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

SECRET :

-----

ARTICLE 1.- En application de l'article 2 de l'Ordonnance susvisée du 23 Novembre 1963, sont nommés :

1°/- Président de la Chambre des mises en accusation, Monsieur Alexandre PARAISSO, Juge suppléant ;

2°/- Juges près ladite Chambre, Messieurs Ephrem HOUNGBEDJI et François GUEZO, délégués dans les fonctions judiciaires ;

ARTICLE 2.- Monsieur Grégoire GBENOU, Procureur Général près la Cour d'Appel de Cotonou est nommé Procureur Général près ladite Chambre des mises en accusation.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

Cotonou, le 24 Janvier 1964

AMPLIATIONS :

GPRD.....	3
SGOM.....	2
Tous Ministres.....	10
MJL.....	5
Trib.Sup.d'Etat.....	3
JORD.....	1
Intéressés.....	4

Colonel Christophe SOGLO.-